

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le sept mai, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, afin de permettre la distanciation sociale, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire. Conseil à huis clos selon le décret 2020-1310 prescrivant le confinement.

PRÉSENTS : Bernard PILARSKI, Julie CASANOVAS, Jean-Denis HOAREAU, Christian COUDROY, Karine DANELUZZI, Agnès GENIN, Pascal GUY, Jérôme LANIER, Céline MOLTER ALLOIN, Mandy THUILLEZ, Chantal VALLET.

EXCUSÉS : Joseph DANEY de MARCILLAC ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD, Hervé POYET ayant donné procuration à Agnès GENIN, Nathalie RANDALAS



Chantal VALLET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 26/03/2021
- Décision modificative n°1
- Adoption du rapport de la CLECT
- Plan communal de sauvegarde
- Convention SPA
- Demandes de subventions
 - TÉLÉTHON
 - GROW UP
 - ADMR
- Infos diverses
 - Elections Départementales et Régionales
 - Dotations 2021
 - Demande d'achat de terrains communaux

Approbation du compte rendu du 26/03/2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°1

M. Jean-Denis HOAREAU, Adjoint, propose les modifications apportées et dresse un bilan du budget. Il présente la décision modificative N° 1 qui concerne les dépenses de fonctionnement et investissement réajustées en fonction des dépenses imprévues :

Fonctionnement

- 022 – Dépenses imprévues	- 98.00 €
- 6811 - 042 – Dotations aux amortissements	+ 98.00 €

Investissement

- 2031 – Frais d'études	+ 2 880.00 €
- 020 – Dépenses imprévues	- 2 880.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de budget présentée ci-dessus.

Adoption du rapport de la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu l'article 52 de la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, prolongeant de 12 mois le délai de transmission du rapport de la CLECT pour les charges transférées en 2020,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
Vu le Procès-verbal de la Conférence de Maires du 16 mars 2021,
Vu le rapport de la CLECT en date du 7 avril 2021 évaluant les charges transférées au titre de la GEPU,
Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,
Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1^{er} janvier 2020 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Plan Communal de Sauvegarde

Mme Le Maire et Julie CASANOVAS, deuxième Adjointe, présentent le Plan De Sauvegarde de la commune qui doit être remis à jour de manière régulière.

Après discussion les modifications seront actées dans ce document avant envoi à la préfecture

Convention SPA

Mme le Maire fait part au conseil de la convention reçue de la SPA de Macon et ce à savoir :

Le montant de votre convention annuelle s'élève à 0.65€ par habitant et lui indique qu'elle signera celle-ci comme tous les ans.

Demandes de subventions

M. Sophie CHAMOULAUD, Maire, présente les différentes demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- TÉLÉTHON..... 0 €
- GROW UP 0 €
- ADMR 450 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions présentées ci-dessus.

Elections Départementales et Régionales

Les élections Départementales et Régionales ont lieu le 20 et 27 juin 2021. Elles se feront exceptionnellement à la salle des fêtes.

Dotations 2021

Aucune nouvelle dotation ne nous est parvenue à ce jour.

Demande d'achat de terrains communaux

M. Bernard PILARSKI, 1^{er} Adjoint informe le conseil que suite au bornage des terrains du futur lotissement, deux demandes d'achat de terrain par des propriétaires bordant notre terrain sont remontées en mairie.

De plus, M. CHASTEL SAUZET a décidé de vendre son terrain sur lequel nous avons un emplacement réservé.

Aucune question n'a été remontée par écrit donc nous clôturons ce Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h19.

Le Maire,
Sophie CHAMOULAUD